



Monsieur SHIROI Nicolas
230, impasse du Mosset
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - **t.couchot@ccfg.fr**

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 28/01/2026 - Demande d'autorisation n°DP0742122600002 pour l'installation d'un portail, déclarée sans suite,

Monsieur,

Vous avez déposé le 12/01/2026 à la mairie un Déclaration Préalable Maison Individuelle (DPMI) .

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 28/04/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 28 avril 2026.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.